



Vous avez entre les mains
« *l'Écho des missions* » qui vous raconte ce qui se
passe en vrai dans les services de la
DGFIP partout sur le territoire



L'USINE À GAZ LYONNAISE DU CONTRÔLE FISCAL

Depuis septembre 2024, le DRFIP du Rhône, très créatif et précurseur, a fait exploser les structures locales du contrôle fiscal : exit les PCE, les PCRP et les brigades de vérification. Les missions d'expertise des PCRP et surtout des PCE ont été intégralement transférées à la Direction des affaires juridiques. Le contrôle est réalisé, selon qu'il est jugé comme complexe ou non, par des « BAC (brigades affaires complexes) », une brigade patrimoniale ou des « SPC (services de programmation et de contrôle) ». Au sein de ces derniers, la polyvalence est de mise, au moins pour les collègues nouvellement affectés : affaires concernant les revenus et le patrimoine aussi bien des particuliers que des entreprises, incluant du contrôle fiscal externe !

Mieux que les PUC (pôles unifiés de contrôle) et autres PPC (pôles de programmation et de contrôle), même les représentants de la DG ont tiqué en le découvrant lors du groupe de travail sur le contrôle fiscal de novembre 2024 !



MONTÉE EN PUISSANCE DES CCPRO : LA GESTION DES USAGERS PROFESSIONNELS AU PLUS LOIN DU TERRAIN

La deuxième lame du NRP, après la destruction de centaines d'implantations de la DGFIP, c'est l'essor des centres de contact et autres services supra-départementaux. Ainsi la montée en puissance des CCpros se poursuit en 2025 avec 38 départements entrant dans le périmètre, portant le total à 56, soit plus de la moitié des DDFIP/DRFIP. Ces services, problématiques en termes de conditions de travail et de management, sont censés fournir des réponses simples à des questions basiques, au téléphone, ou via e-contact. Ils ne soulagent pas vraiment les SIE, voire génèrent un surcroît de travail justement par la multiplication des interlocuteurs. Les conséquences sur les emplois sont énormes, avec des dizaines de postes menacés dans les directions concernées. Malgré les discours prônant le retour de « l'expertise » dans les SIE ou la création des IFIP « fraude » utilisés comme variables d'ajustement, c'est le maillage territorial des SIE qui est clairement menacé, avec en particulier la perspective de la fermeture des antennes fin 2026.



CGF, KESAKO ?

La direction générale a sorti tambours et trompettes pour célébrer la création d'un centre de gestion financier à la cour de cassation. Cela paraît anecdotique, mais en fait pas du tout. Il s'agit d'un ballon d'essai pour une structure de l'État certes mineure en termes de finances publiques, mais qui devrait permettre de planter le dernier clou dans le cercueil de la séparation ordonnateur/comptable, pourtant un des principes fondateurs de notre république. En effet, les CGF ont vocation à réunir les services facturiers (DGFIP) et les centres de services partagés (ordonnateurs de l'État), sans qu'il n'y ait plus aucune distinction fonctionnelle, ni même dans les process de dépenses avec le « découplage » de l'application Chorus. Grand danger pour les citoyens, pour les emplois et les structures de la DGFIP et pour les agents des CGF qui, avec la mise en place de la RGP, pourront être poursuivis judiciairement pour toute erreur dans la chaîne de la dépense, de la décision au paiement.



INFORMATIQUE : PLUS STRUCTURANTE QUE JAMAIS !

Applications de plus en plus nombreuses, qui rament ou sont en carafe pendant des heures, l'informatique à la DGFIP est devenue une source de souffrance à part entière. Le droit d'alerte national porté par la CGT en formation spécialisée de réseau en 2024 est resté sans réponse, mais la situation empire. À cet égard le document paru sur ulyse en mars dernier, s'il paraît rébarbatif et regorge de novlangue « informatechnocratique », est édifiant. Les systèmes d'information, contrairement au discours officiel, ne sont pas au service des usagers, encore moins des agents des finances publiques, mais de la transformation de l'administration portée par l'idéologie ultra-libérale.

Nos missions, notre environnement de travail sont impactés. La mise en place de l'outil « dynatrace », aide au « pilotage de la performance, est en soi tout un programme ! La tendance est d'ailleurs aux outils de pilotage, visant à réduire l'autonomie dans le travail des agents, voire même des chefs de services. Ainsi, le système « pilotage-SIE » industrialise la répartition des portefeuilles des entreprises gérées dans les SIE. En matière de contrôle fiscal, dans le cadre du projet « Pilates », les dossiers de type « data mining » iront s'incrémenter directement dans alpage au 2ème trimestre

2025. La généralisation de la facturation électronique, début 2026 aura également un impact énorme sur toute la chaîne du recouvrement, mais également en gestion des professionnels et pour le contrôle.

La prise en compte des conséquences de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, réalisation du contrôle a posteriori des dépenses du référentiel indicatif du contrôle hiérarchisé de la dépense avec toutes les fonctionnalités associées, sera mise en place au 4ème trimestre 2025 : tou.t.es aux abris !

La fiche concernant la mission cadastrale est claire : elle s'intitule « poursuite de la transformation des missions foncières et cadastrales » : ça fonctionne tellement bien...

En matière de publicité foncière, les outils informatiques (TDT) permettant, d'une part l'automatisation de la vérification /validation de l'enregistrement des actes et d'autre part l'accès au fichier pour les notaires vont bouleverser la mission, les structures et les emplois.

En matière de ressources, la tendance à remplacer l'humain par la machine se poursuit. Après la gestion des congés, des payes, de la formation professionnelle, ce sont les affectations qui seront rigidifiées et déshumanisées avec la montée en charge de « Mouv-RH », laissant toujours moins de marges de manœuvre aux équipes RH, au national comme au local.



VAUCLUSE : EDR ? QUELLE EDR ?

Nos énarques savent compter : la DG impose douze suppressions d'emplois (C) en Vaucluse ? Jetons un œil au Tagerfip...Bon sang, mais c'est bien sûr, l'équipe de renfort compte pile douze personnes ! Pas grave si il y a aussi bien des A, des B que des C, il suffira de bidouiller entre catégories et services. Et c'est ainsi que se trouve rayée d'un trait de plume la seule variable d'ajustement qui permettait de soulager les services en souffrance. Alors que pour de basses raisons budgétaires, la plupart des directions limite les déplacements des EDR, leur impose du télétravail,...c'est leur existence même qui est à présent menacée.



ACCUEIL PHYSIQUE : LE SPARADRAP DU CAPITAINE HADOC DE LA DGFIP

Un bel exemple d'injonctions contradictoires nous a été donné cette année lors de la campagne d'impôt sur le revenu. À grand renfort de conférences de presse locales et nationales, la DGFIP s'est livrée à l'auto-promotion habituelle. Mais sur le terrain, elle préférerait que les usagers l'oublient ! Dans bon nombre de départements, l'amplitude horaire de l'accueil physique a été réduite, parfois jusqu'à seulement trois demi-journées par semaine, et certaines ont fait le choix de ne pas revenir sur ce dispositif. Et tant pis pour les vieux, les fragiles, les précaires ! Plusieurs directions sont allées jusqu'à fermer au public les guichets des trésoreries amandes, entraînant des incidents, parfois violents. Sous la pression des agents, avec la CGT, la DRFIP des Bouches-du-Rhône a dû revenir sur ce dispositif pour que les usagers, souvent démunis, puissent être reçus dans des conditions satisfaisantes.



SIP : C'EST DÉJÀ DEMAIN

Le « SIP de demain » est un concept fumeux élaboré par la DGFIP en 2023, qui vise à transformer radicalement la gestion des contribuables particuliers. La question de l'accueil, physique, téléphonique et numérique est centrale, avec l'échec de la mise en place des centres de contacts qui doivent être délestés régulièrement sur les SIP et la commande politique de laisser un ersatz de réception physique de proximité. Comme sur la plupart des projets de restructuration, la DG laisse une grande liberté aux directions locales sur les modalités et le calendrier.

Dans les Hautes Alpes, la direction a mis en place une « cellule départementale d'accueil dématérialisé » qui gère le téléphone et les @-contacts pour les deux SIP du département, fragilisant le SIP de Briançon déjà en effectif réduit. Dans le Nord, ce sont tous les SIP qui sont concernés avec la mise en place d'une organisation de type front office/back office, une industrialisation accrue des tâches de gestion et de recouvrement et une polyvalence totale.

Ce qui se profile à court terme, c'est la généralisation de ce type d'organisation, et à terme l'émergence de structures hybrides DGFIP/France service.

